



Mise à jour du règlement intérieur de l'AP-HP

Bureau CME 28 mai 2024

17 avril 2024



Évolution du règlement intérieur



Parmi les propositions de modification du règlement intérieur :

- Certaines modifications résultent directement des évolutions législatives et réglementaires (en vert dans le mémoire)
- Tandis que d'autres proviennent des propositions des différentes directions de l'AP-HP et sont ouvertes à la discussion (en rouge dans le mémoire)

Présentation des
modifications du
règlement intérieur



I. Les modifications issues des lois et règlements



Ces modifications portent essentiellement sur :

- La « loi RIST » et ses décrets d'application qui entraînent :
 - Une évolution des compétences et du fonctionnement du directoire (art. 2)
 - Une évolution des compétences du président de la CME (art. 2)
 - Le « retour » du service comme échelon de référence en matière d'organisation interne (art. 10 et annexe 17)
 - Une mise en œuvre de la politique de l'établissement par le directeur médical de DMU en association avec le chef de service (art. 11)
 - La modification de la composition et des compétences de la CME (annexe 1)

- Les précisions relatives au plan des situations sanitaires exceptionnelles (SSE) suite à la publication du décret n° 2024-8 du 3 janvier 2024 (art. 77)
- La fixation des âges d'admission des patients mineurs en fonction des spécificités des unités pédiatriques (art. 86), issue notamment des décrets récents de la réforme des autorisations (cf. nouvelle rédaction)
- Modification des dispositions sur les visites afin de tenir compte des nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie (art. 153)

Présentation des
modifications du
règlement intérieur



II. Les modifications soumises à discussion



- **Objectif institutionnel de recherche de parité pour les chefferies de service (art. 11, art. 12 et annexe 17)**
 - Loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique et son décret d'application prévoient désormais un quota fixé à 50 % de femmes pour la nomination des chefs de pôle et chefs de service
 - Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ;
 - Volonté de mentionner cet objectif dès à présent au RI comme une règle, étant précisé que cette disposition est déjà prévue à titre d'« objectif » depuis 2019 pour la nomination des directeurs médicaux de DMU
 - Nouvelle rédaction proposée : « *Les nominations respectent les objectifs de parité prévus par la loi . Cette parité s'évalue à l'échelle de l'AP HP. »*



Présentation des
modifications du
règlement intérieur

➤ **Incompatibilité des fonctions de président de la CMEL avec celle de directeur médical de DMU (annexe 4)**

- Le code de la santé publique (art. R. 6144-5-1) prévoit une incompatibilité entre les fonctions de PCME et celles du chef de pôle
- Cette règle n'est pas à jour expressément prévue au RI pour la CMEL



➤ Sécurité générale

- Inscription de la possibilité d'assermentation d'agents de sécurité conformément aux articles 29 et 29-1 du code de procédure pénale (art. 35)

« art. 29 : Les gardes particuliers assermentés constatent par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde. Les procès-verbaux sont remis ou envoyés par lettre recommandée directement au procureur de la République »

Présentation des
modifications du
règlement intérieur

- Protection des personnels (art. 39) : dépôt de plainte par le directeur ou son représentant s'agissant des agressions physiques et/ou verbales. Cet article anticipe la loi à venir « visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé », qui devrait prévoir la possibilité pour un établissement de santé de déposer plainte pour ses agents.



➤ **Extension de l'interdiction de fumer au sein des GHU (art. 46) et plus grande tolérance pour le vapotage (art. 46bis)**

- Proposition validée en directoire le 18 juillet 2023
- Principe : autorisation du vapotage sauf dans les structures destinées à l'hébergement des mineurs + extension de l'interdiction de fumer à toute l'enceinte hospitalière

Présentation des
modifications du
règlement intérieur



➤ **Neutralité et laïcité du service public (art 160 et 225bis)**

- Il est proposé de distinguer au sein du RI, en deux différents articles, les dispositions relatives à la neutralité et à la laïcité du service public concernant :
 - les usagers (art. 160)
 - et les personnels (art. 225 bis)

- Actuellement, ces dispositions sont réunies au sein d'un même article



➤ **Simplification de la procédure de modification du RI (art. 245)**

- Il est proposé d'inscrire le principe selon lequel les dispositions issues de textes législatifs et réglementaires seront désormais intégrées directement dans le RI, sans consultation préalable des instances
- Une information des instances sera en revanche prévue
- Objectif : faciliter l'application immédiate de ces dispositions

Présentation des
modifications du
règlement intérieur



➤ Dispositions diverses

- Don du corps (art. 193 et annexe 18) : précision sur les modalités de fonctionnement des structures de don du corps
- Dispositions particulières aux unités de soins de longue durée (USLD) (art. 197 et suivants) : patient ou personne accueillie ?
- Intégration du collège de déontologie (art. 223 bis)
- Mise à jour de la composition des instances relatives à la qualité et à la sécurité des soins (cf. nouvelle rédaction de l'annexe 9)
- Intégration de la commission des accès aux données patient et échange (CADOPÉ) et de la commission centrale de contrôle des accès aux dossiers patients (3CADP)